

Toulouse, le 13 février 2025

**Arrêté n° A16 – 2025**

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20231211 – 66  
et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article 1 :** l'arrêté n° A20231211 – 66 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

**Article 2 :** délégation de fonction est donnée à Monsieur Rémi RAMOND, troisième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Madame Sabine GEIL GOMEZ en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci,
- relevant des achats,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Val de Garonne et Volvestre lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition énergétique, transition numérique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

**Article 3 :** pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémi RAMOND, délégation est donnée à Monsieur Patrice LAGORCE, quatrième Vice-Président de Réseau31.

**Sébastien VINCINI**

Président

